

Bureau Communautaire

27/09/04

Maison de Pays

Présents : Mmes Errotabéréa, Moreau.

MM Boudot, Dufrègne, Thévenin, Laloué, Enoux, Denis, Despret,
Rochon.

Excusé : M. Thomas.

Ordre du jour :

- * Compétence ordures ménagères,
- * Dépliant d'appel,
- * Demande de subvention Comité d'Expansion Economique de l'Allier,
- * Système de protection de la Maison de Pays (alarme...),
- * Réunion OMC par le collectif ATTAC,
- * OPAH,
- * Questions diverses (illumination Blachère, assurance personnel, pôle touristique,...).

1) Compétence ordures ménagères

M. le Président rappelle qu'au dernier Conseil Communautaire, la compétence « ordures ménagères » avait été abordée. Il était question de savoir si la Communauté de Communes pouvait prendre cette action. Après renseignements pris auprès des services de la Préfecture, trois structures interviennent sur notre territoire : le SICTOM Nord Allier (TEOM), le SICTOM de Cérilly (REOM) et le SIROM de Lurcy-Lévis (REOM).

La Communauté de Communes pourrait par une représentation substitution adhérer aux SICTOM ou SIROM en lieu et place des communes. Mais la Communauté de Communes ne peut mettre en place ce service en faisant appliquer deux fiscalités différentes pour son paiement. Il y a, dès lors, rupture d'égalité devant l'impôt du contribuable pour un même service.

M. le Président explique que vendredi 1^{er} octobre se tient une réunion en Préfecture dont l'objet est d'expliquer les changements des règles de calcul de la TEOM. Seront abordés les problèmes rencontrés par notre structure afin d'avoir une position arrêtée de la Préfecture sur la possibilité ou non de prendre cette compétence « ordures ménagères ».

M. Denis expose la position de la commune de Buxières les Mines. Il n'est pas favorable à ce que cette compétence soit transférée à la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais. S'il y a un changement de fiscalité, un refus catégorique sera exprimé de la part de la commune.

2) Dépliant d'appel

Suite à la Commission Tourisme-communication, qui s'est tenue dernièrement pour discuter du dépliant 2005 de l'Office de Tourisme et de Thermalisme de Bourbon l'Archambault et sa région, les membres de la commission ont décidé de réaliser un document d'appel à l'exemple de celui de Saint Flour.

A cette fin, les communes ont été sollicitées pour faire parvenir des photos et des renseignements sur leur commune.

En terme de communication, il a été décidé d'effectuer une intervention mensuelle à Radio Qui Q'en Grogne.

De même, toujours dans le cadre de la communication, la prochaine commission se penchera sur les articles à paraître dans le Journal de la Communauté de Communes n°2.

3) Demande de subvention CEEA

M. le Président fait lecture du courrier de demande de subvention du Comité d'Expansion Economique de l'Allier, outil de développement du Conseil Général, dont le rôle est d'assister les entreprises (en cas de création, de reprise ou de difficultés économique), de promouvoir l'économie du département et d'analyser le territoire.

Les élus ne souhaitent pas que la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais soit un tiroir caisse à différentes structures, dont les chambres consulaires ou autres organismes.

Il est demandé que soit élaboré un courrier type où il sera expliqué qu'un partenariat est souhaité sur la base d'une réelle réflexion du développement économique de notre territoire, c'est-à-dire d'une définition d'une politique d'intervention économique et voir ce que l'on fait et avec qui.

4) Système de protection de la Maison de Pays

SYSTEME DE FERMETURE DE LA PORTE AUTOMATIQUE :		
* grille extensible en acier galvanisé	1 110.39 € TTC	BSM
* digicode (en remplacement du contact à clé)	569.30 € TTC	STE RECORD
	712.91 € TTC	BSM
* système de renforcement de la porte automatique	2 405.16 € TTC	STE RECORD
* ouverture des portes par télécommande	571.68 € TTC	STE RECORD
* rideau métallique	348.04 € TTC	VPS SECURITE
SYSTEME D'ALARME OU DE TELESURVEILLANCE DU BATIMENT		
* location d'un système de détection -intrusion avec télésurveillance 24h/24 et 7j/7	41.16 € TTC/ mois Frais de mise en service 297.28 € TTC	GROUPAMA
* installation d'un système d'alarme radio avec transmetteur téléphonique vocal (nécessité de contact téléphonique en cas d'intrusion)	2 734.06 € TTC coût de l'installation	ORPI
* installation d'un système d'alarme sans fils avec détecteur de mouvement	2 920.63 € TTC coût de l'installation	VPS SECURITE
+ transmetteur téléphonique avec transmission en système vocale (alarmes vers des numéros de 4 abonnés)	725.97 € TTC (en plus de l'installation)	
<u>ou</u> transmetteur téléphonique avec transmission en système digital (des alarmes vers une station de télésurveillance)	+ 37.20 € TTC/mois d'abonnement	

A la présentation de ces systèmes proposés, il est retenu le système d'ouverture de la porte automatique par télécommande.

5) Réunion OMC

M. le Président explique qu'une invitation, cosignée par le maire de Bourbon l'Archambault, les deux conseillers généraux du secteur et lui-même, a été adressée aux maires de la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais pour assister à une réunion publique dénonçant par le collectif ATTAC, l'OMC et l'AGES.

Mme Errotabérée demande qu'une réflexion s'engage au niveau de la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais pour que le territoire soit hors périmètre de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS).

6) OPAH

Va se poser prochainement la question du prolongement, pour une dernière année, de l'animation d'OPAH. A ce jour, les résultats obtenus sont en dessous des résultats escomptés.

Une réunion avec les responsables de l'ANAH est envisagée pour connaître les aides existantes en faveur de l'habitat pouvant être mobilisées hors OPAH. Ces données permettront de savoir si l'animation de l'OPAH est pertinente et rentable financièrement.

7) Questions diverses

* Illumination de Noël :

Sur le principe les élus souhaitent que l'on investisse dans des décorations de Noël supplémentaires en faveur de la Maison de Pays.

* Assurance du personnel :

Il a été lancée une réflexion sur la possibilité d'assurer le personnel de la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais.

Groupama a proposé 2 options :

- versement des salaires à l'agent et paiement des cotisations patronales par l'assureur, (2 207.67 €/an),
- versement des salaires à l'agent par l'assureur sans paiement des cotisations patronales (1 671.84 €/an).

Il est demandé que d'autres assureurs soient contactés : Azur Assurance et AXA, notamment.

* Fête de Noël :

M. le Président informe les élus que la commune de Bourbon l'Archambault organise chaque année la fête de Noël dont bénéficiait le personnel de la

Communauté aux frais de la commune. Désormais, les cadeaux des enfants et le repas seront pris en charge par la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais.

* Pôle touristique d'Auvergne :

Il est présenté aux élus le plan de financement estimatif ainsi que le projet de convention d'intervention. (cf : annexe)

* Autres questions diverses :

M. Denis explique que, dans le cadre des fonds de Charbonnage de France M. le Président représentera le territoire. Ces fonds peuvent bénéficier à des porteurs de projets innovants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.